

Mardi, le 9 septembre 2014

2014-09-09

Séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mardi, neuf septembre deux mille quatorze (09-09-14) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont  
Siège N° 2 = Claude St-Cyr  
Siège N° 3 = Adrien Gagnon  
Siège N° 4 = Claude Blain  
Siège N° 5 = Paul Chaperon  
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

#### **ORDRE DU JOUR (suite)**

- 1° Taxe d'accise ;
- 2° Pacte rural ;
- 3° GPS pour camion Inter et Silverado ;
- 4° Date pour rencontrer Copernic ;
- 5° Appui à un projet d'érablière ;

201409-155

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier  
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

#### **PROGRAMMATION DES TRAVAUX – TAXE D'ACCISE**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

201409-156

POUR CES MOTIF, il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

### **PACTE RURAL**

201409-157

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien adoptent le plan d'action du Pacte rural 2014-2015.

Adoptée

### **GPS POUR CAMION INTER ET SILVERADO**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location de GPS pour le camion Inter et le camion Silverado vient à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de location sont moins élevés avec la firme **Technologies CDWare** ;

201409-158

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil autorisent l'acquisition de deux unités GPS, garantie 1 an, au coût de 3 642 pour trois (3) ans, soit : 1 774 \$ la première année, 934 \$ la deuxième année et 934 \$ la troisième année.

Adoptée

**APPUI À UN PROJET D'ÉRABLIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté a pour objectif de remettre en production une section érablière actuellement abandonnée ;

CONSIDÉRANT QUE la partie visée est contigüe à celle de l'acheteur qui est un producteur acéricole actif ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale ;

201409-159

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Adrien donne son appui à la transaction et demande à la CPTAQ d'accueillir favorablement le projet.

Adoptée

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

201409-160

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*

